

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque  
de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

INDULT DE N. S. P. LE  
PAPE, relatif à la cé-  
lébration de la fête  
du St Nom de Marie,  
comme fête patronale  
du diocèse.— CHRO-  
NIQUE DIOCÉSAINE ET  
PROVINCIALE : nomi-  
nations ecclésiasti-  
ques, diocèse de  
Montréal ; circulaire  
de Mgr de Montréal ;  
retour de M. Colin,  
supérieur du Sémi-  
naire ; assemblée de  
la caisse ecclésiasti-



### SOMMAIRE

que de St-Jacques ;  
circulaire de Mgr de  
Québec ; mande-  
ment d'entrée de  
Mgr de Nicolet.—  
CONVENTION des an-  
ciens élèves du col-  
lège de Montréal.—  
LE CLERGÉ ET LA PO-  
LITIQUE. — L'ÉCOLE  
DESCARMES à Bagdad.  
—LE VIEUX MUSI-  
CIEN, par Marthe La-  
chèse(suite).—Décès  
de la semaine.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 cents

1<sup>re</sup> piastre par an payable d'avance,

2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimerie : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent

MONTREAL.

## PRIERES DES QUARANTE HEURES.

---

DIMANCHE, 13	SEPT.—Verchères.
MARDI, 15	“ —Saint-Philippe.
JEUDI, 17	“ —Saint-Félix de Valois.
SAMEDI, 19	“ —Varenes.

---

## FETES DE LA SEMAINE.

---

DIMANCHE, 13	SEPT. —16me Dimanche après la Pentecôte.
Lundi, 14	SAINT-NOM DE MARIE, d. l. cl. orns. blancs.
Mardi, 15	—Exalt. de la SAINTE-CROIX, d. m. orns. rgs.
Mercredi, 16	—De l'Octave, semid., double orns., blancs.
Jeu-di, 17	—Q. T. SS. CORNEILLE ET CYPRIEN, MM., or. r.
Vendredi, 18	—Stigm. de SAINT-FRANÇOIS, d. orns., blancs.
Samedi, 19	—Q. T. SAINT-JOSEPH CAPER., C., d. orn blcs.
	—Q. T. SS. JANVIER ET C., MM., d. orns., rgs.

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES.

---

**CATHÉDRALE.**—Lundi 14. Exposition de la relique de la vraie Croix, toute la journée et vénération, de cette même relique, à la prière du soir,

**SAINTE-THÉRÈSE.**—Samedi 19. Ordination.

**SAINTE-JOACHIM DE LA POINTE-CLAIRE.**—Mardi 15, consécration de l'église et bénédiction des cloches.

---

## VISITES PASTORALES.

---

Samedi, 19, à l'Assomption.

---

*Dimanche.*—Fête patronale de l'église de Notre-Dame à Montréal.

INDULT DE N. S. P. LE PÂPE

Indult 23 juin 1881.

J. M. J.

MARIANAPOLITANA:

Civitas Marianapolitana apud Insulam Montis Regalis in Provinciâ Quebecensi, à Deipara Virgine nomen mutuata, à piis fundatoribus antequàm conderetur anno 1642, sub protectione ejusdem Beatæ Mariæ posita fuit: undè factum est ut unica Parochialis Ecclesia olim in eâ existens titulo SSmi Nominis Mariæ decoraretur: atque primus ejusdem civitatis Episcopus, 1836, vix erecta sede, Festum supradictum tanquam patronale per totam diœcesim mandaverit. Hujusmodi vero Beatæ Mariæ Virginis in Patronam electio deinceps ab Episcopo succedere propter omissionem formæ a sa: mci Urbano Papa VIII præscriptæ invalida declarata fuit; ac proindè, territorio antiquæ Parochiæ recenter in plures distinctas parochias divisio, major pars civitatis glorioso ipsius Deiparæ Nomini, etsi singulari prorsus modo dicatæ, nunc caret facultate Festum illud uti patronale solemniter celebrandi. Quapropter Rmus Dnus Eduardus Carolus Fabre, hodiernus Episcopus Marianapolitanus, piorum sui cleri Populique votorum conscius et testis, humillimè à SSneo Dno Nostro Leone Papa XIII efflagitavit ut revalidatâ, in quantum opus est, electione, declarare dignaretur Beatam Mariam Virginem Civitatis Marianapolitanæ atque insimul totius Diœceseos Patronam, festumque ejusdem SSmi Nominis tanquam Patronale sub ritu duplcis prima classis cum Octavâ quotannis esse celebrandum, integro tamen permanente jure similiter Festum Sanctæ Annæ colendi, utpote patronale totius Provinciæ Quebecensis. Sanctitas porro Sua, referente subscripto Sacrorum Rituum Congnès Secretario, in omnibus annuere dignata est justâ preces: dummodo Rubricæ serventur.—Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 23 junii 1881...

D. Cardinalis Bartolini S. S. C. Præfectus.

Plac. Ralli, S. R. C. Secrius.

† Locus sigilli.

TRADUCTION

La Cité de Villemarie dans l'île de Montreal, Province de Québec, dont le nom est emprunté de la Vierge mère de Dieu, fut placée par ses pieux fondateurs, même avant sa naissance, en 1642, sous la protection de la mère Bienheureuse Vierge Marie. D'où il advint que l'unique église paroissiale qui y existait autrefois était ornée du titre du SS. Nom de Marie; et que, en 1836, le siège

épiscopal étant à peine érigé, le premier évêque de la même cité, ordonna de célébrer la susdite fête comme patronale dans tout le diocèse.

Toutefois, cette élection de la Bienheureuse Vierge Marie comme patronne, fut plus tard, à cause de l'omission de la forme prescrite par le pape Urbain VIII, déclarée invalide par l'évêque son successeur; et en conséquence, le territoire de l'ancienne paroisse ayant été récemment divisé en plusieurs paroisses distinctes, la plus grande partie de la cité si singulièrement consacrée au glorieux nom de la Vierge mère de Dieu, se trouve maintenant privée de la faculté de solenniser cette fête (comme patronale). C'est pourquoi le Révérendissime Seigneur Edouard Charles Fabre, actuellement évêque de Villemarie, rendant témoignage en pleine connaissance de cause aux pieux désirs de son clergé et de son peuple, a demandé très-humblement et instamment à notre saint Père le Pape Léon XIII, que, l'élection ayant été d'abord invalidée en autant qu'il en est l'esoin, il daigne déclarer que la Bienheureuse Vierge Marie soit Patronne de la cité de Ville-Marie et en même temps de tout le diocèse, et que la fête de son Très Saint Nom, comme patronale, sera célébrée chaque année sous le rite double de première classe avec octave, sans que le droit de célébrer de même la fête de sainte Anne, Patronne de toute la Province de Québec en soit pour cela diminué. Or Sa Sainteté, sur le rapport du Secrétaire de la Sacré-Congrégation des Rites, soussigné, a daigné tout accorder selon la supplique, pourvu que les Rubriques soient observées; sans qu'aucune disposition contraire mette obstacle à l'effet de cette grâce 23 juin 1881.

D. cardinal Bartolini, Préfet de la S. Cong.  
Plac. Ralli, secret. de la S. Cong. des Rites.

† Lieu du sceau

## CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal ont été nommés: M. C. M. Lesage, Curé de St-Joseph de Chambly; M. C. P. Beau-bien, curé de Saint-Anicet; M. C. Huet, curé de Saint-Antoine de Lavaltrie; M. J. B. Beauchamp, curé de Saint-Charles de Lachenaie; M. J. Malette, vicaire à Sainte-Geneviève de Berthier; M. J. Deschênes, vicaire à Vaudrenil; M. A. Bélanger, vicaire au Sacré-Cœur à Montréal; M. C. Peyrard, vicaire à Beauharnois; M. A. Morin, vicaire à Saint-Clet; M. E. Meunier, vicaire à Saint-Jean; M. J. Doucet, vicaire à Saint-Vincent de Paul à Montréal.

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal a adressé à MM. les curés de la ville et de la banlieue la circulaire suivante :

{ " EVÊCHÉ DE MONTRÉAL,  
" 5 Septembre 1885.

" Je crois devoir porter à votre connaissance diverses Résolutions

de l'Assemblée des Médecins de Montréal, lesquelles Résolutions ont trait à l'épidémie de la petite vérole, qui sévit dans la ville de Montréal et sa banlieue. Vous les ferez connaître aux Fidèles, et les exhorterez à s'y conformer. Pour cela, vous leur représenterez que la science médicale doit être respectée et être estimée par eux, et qu'ils ne doivent pas se laisser entraîner par des préjugés contre ce qu'elle prescrit. Vous ferez donc ce que vous croirez le plus prudent pour amener les Fidèles à recourir au moyen de préservation que les Médecins garantissent être le spécifique contre cette terrible maladie.

“Faites-leur comprendre aussi qu'il y va de leur intérêt et que c'est un devoir pour eux de contribuer, pour ce qui les concerne chacun en particulier, à diminuer ou éviter, les ravages de cette épidémie, en prenant les précautions suggérées par les médecins. L'obéissance aux ordres des médecins, qui sont devant Dieu tenus à employer les remède les plus efficaces pour conserver la santé, aura de bons résultats, et s'il est un temps où cette soumission aux prescriptions de la science doit être pratiquée par tous, c'est bien à l'heure présente.

“Parmi les préservatifs contre la maladie, il faut remarquer l'isolement des malades et de ceux qui les soignent. A ce sujet, vous ferez observer que, dès que la maladie est entrée dans une maison, ceux qui en font partie doivent s'abstenir même de venir aux offices : Il y a motif suffisant pour l'exemption de l'assistance à la messe.

“Mais surtout, exhortez-les à se garder de tout excès, à pratiquer la tempérance dans le boire et le manger, et à adresser au ciel des prières ferventes, pour que ce fléau cesse au plus tôt.

“Vous ferez dans vos Eglises et chapelles toutes les prières et neuvaines, que vous croirez bon d'y faire, afin de détourner le fléau.

— “Votre tout dévoué serviteur,

“† EDOUARD GHS., *Ec. de Montréal.*”

Conformément aux instructions de Sa Grandeur, les résolutions adoptées par les médecins ont été lues en chaire, à la suite de cette circulaire. Voici le texte de ces résolutions :

“Que les membres de la profession médicale de cette ville désirent réitérer, pour l'information de leurs concitoyens, ce qu'elle a publiquement exposé en plusieurs occasions précédentes à des assemblées tenues au bureau de santé ou ailleurs, savoir : que la vaccination pratiquée convenablement et efficacement protège contre la variole dans la grande majorité des cas ; que, avec la vaccination, elle donne une protection presque absolue contre cette maladie.

“Que vu que la variole est une maladie *essentiellement contagieuse*, qui se transmet de personne en personne, soit par contact immédiat soit par contact médical, c'est le devoir *impérieux* des malades, de leurs amis, de leurs médecins et des autorités de prendre *tous les moyens possibles* pour assurer l'isolement des malades,

“ Que la vaccination en temps d'épidémie de variole n'ajoute en aucune manière aux risques de cette opération. ”

La lecture de ces deux dernières pièces a été suivie, dans la plupart des églises, de commentaires appropriés, les prédicateurs pressant la population de se conformer aux recommandations de son pasteur et de suivre les avis du corps médical.

M. Colin supérieur du Séminaire est de retour de son voyage en Europe pendant lequel il a séjourné à Paris et à Rome. Avec M. le supérieur sont arrivés à Montréal deux nouveaux membres du Séminaire MM. Lepoupon et Urique, et MM. Orban, Many, Guilhot qui s'étaient embarqués en même temps que M. Colin.

Le 17 courant à 1½ h. p. m., aura lieu à l'évêché l'assemblée annuelle de la caisse ecclésiastique de Saint-Jacques.

Les Congréganistes hommes de Marie Immaculée de la paroisse Saint-Jacques feront leur pèlerinage annuel au cimetière de la Côte-des-Neiges le dernier dimanche de septembre pour y faire leur chemin de croix.

Tous les hommes de la paroisse sont invités.

“ Nous trouvons dans les journaux de Québec l'extrait suivant d'une circulaire adressée à son clergé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec :

{ Archevêché de Québec,  
1er septembre 1885.

“ Je vous envoie ci-joint la copie de la lettre de Léon XIII au Cardinal Archevêque de Paris en date du 17 juin dernier. Quoiqu'elle ait été publiée dans tous les journaux, il me paraît utile que vous en ayez un exemplaire sous la main, parce qu'elle expose admirablement les inconvénients de certaines polémiques religieuses, qui, au Canada comme en Europe, divisent les catholiques dans un moment où plus que jamais il serait nécessaire de n'avoir qu'un cœur et une âme comme les premiers chrétiens.

“ Le remède est tout indiqué par la nature du mal lui-même. Ces discussions fâcheuses, dans lesquelles des écrivains catholiques s'attribuent une espèce d'infailibilité pour condamner ce qui ne cadre pas absolument avec leurs vues sur les questions les plus importantes, n'ont, le plus souvent pour origine qu'un fond d'amour-propre et de trop grande confiance en soi-même qu'on ne sait pas réprimer. (Lettre du Cardinal Guibert au Souverain Pontife.)

Léon XIII, de son côté, remarque que “ parmi les catholiques, “ il s'en trouve, peut-être à cause du malheur des temps, qui non “ contents du rôle de soumission qui leur est assigné dans l'église, “ croient pouvoir en prendre un dans son gouvernement. Tout au “ moins s'imaginent ils qu'il leur est permis d'examiner et de juger “ selon leur manière de voir les actes de l'autorité... Aux pasteurs “ seuls a été imposé le devoir de suivre ces enseignements, de se

“ soumettre avec docilité à ces jugements, de se laisser gouverner, “ corriger et conduire au salut..... ”

“ Il n'est pas nécessaire, pour manquer à un devoir aussi sacré, “ de faire acte d'opposition ouverte, soit aux évêques, soit au chef “ de l'Eglise ; il suffit de cette opposition qui se fait d'une manière “ indirecte, d'autant plus dangereuse qu'on cherche davantage à “ la voiler par des apparences contraires..... ”

“ La rigueur avec laquelle le Souverain Pontife vient de traiter le *Journal de Rome* nous indique combien il a à cœur la fin de ces discordes et de cette insubordination qui peuvent avoir des suites funestes. C'est aussi une invitation tacite à ne pas encourager les journaux qui marcheraient dans la même voie. ”

Voici le mandement d'entrée de Sa Grandeur Mgr Gravel, premier évêque de Nicolet, au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de son diocèse.

“ Frères bien aimés.

“ Notre Saint Père le Pape Léon XIII ayant décrété l'érection d'un nouveau diocèse comprenant les comtés d'Arthabaska, de Drummond, de Nicolet et d'Yamaska, Nous a choisi pour en être le premier pasteur, malgré Notre indignité. C'est en cette qualité que Nous vous adressons aujourd'hui la parole avec un sentiment mêlé de crainte et de confiance.

“ Avec crainte ; car Nous avons la conscience de notre faiblesse en présence du redoutable fardeau qu'il a plu à Notre-Seigneur de mettre sur Nos épaules. Nous ne pouvons Nous défendre de trembler à la pensée de ce jugement très sévère qui attend ceux qui commandent : *judicium durissimum his qui præsumunt.* (Sag. VI, 6.) ; à l'exemple du saint homme Job (XXI. 14.) et avec bien plus de raison, Nous Nous demandons avec effroi : *Que ferai-je, O mon Dieu, lorsque vous vous levez pour juger ? Quid suctiam cum surrexerit ad judicandum Deus ?*

“ Notre confiance est appuyée sur la bonté et la sagesse de Dieu qui, en Nous appelant par la voix du Souverain Pontife, à remplir cette redoutable mission, Nous a sans doute préparé les grâces nécessaires pour nous en acquitter dignement. Aussi depuis que Nous avons été informé de notre élévation à l'épiscopat, n'avons Nous cessé d'implorer la lumière et la force dont Nous avons besoin pour correspondre aux desseins de la divine providence. Dans les nombreuses églises dédiées à la Mère de Dieu, que contient la ville éternelle, Nous avons demandé le secours de son intercession toute puissante, afin de pouvoir travailler avec fruit au salut de vos âmes rachetées par le sang de son divin Fils ; Nous Nous sommes fréquemment agenouillé devant les tombeaux des Apôtres, en les suppliant de nous obtenir une large part à ce dévouement et à ce zèle qu'ils ont déployés dans l'accomplissement de leur mission divine, dont la Nôtre doit être la continuation ; les martyrs qui ont donné leur vie pour la foi, les saints qui ont

mérité un bonheur éternel par leurs vertus et dont les reliques représentent dans les sanctuaires de Rome, Nous les avons souvent conjurés de Nous servir non seulement de protecteurs, mais aussi de modèles.

“ Et Nous pouvons vous le dire en toute vérité, Nos Très Chers Frères : vous étiez présents à Notre esprit et à Notre cœur lorsque nous formulions ces vœux. Nous implorions les bénédictions célestes sur chacun de vous : Nous demandions que chaque famille de ce diocèse soit toujours une image fidèle de cette sainte famille où Jésus, Marie et Joseph ont donné au monde le spectacle de cette union parfaite et de cette sainteté qui ravissaient les anges ; Nous demandions pour tous les parents une part à ce dévouement sans bornes de Marie et Joseph pour Jésus ; Nous demandions pour tous les enfants cet esprit d'obéissance et de respect filial, dont Jésus a donné l'exemple.

“ De votre côté, Nos FRÈRES BIEN AIMÉS, priez pour Nous, afin que la parole de Dieu, que Nous sommes chargé de vous annoncer produise toujours dans vos cœurs des fruits abondants ? *De cetero, Fratres, orate pro Nobis, ut sermo Dei currat* (II. Thess. III. 1) Si la prière mutuelle est un des devoirs que la charité, qui vivifie tout le corps de l'Eglise, impose à tous, elle est surtout obligatoire entre le Pasteur et les brebis confiées à sa sollicitude, comme entre le père et ses enfants ; vous y êtes plus intéressés que personne, car ; *dixit le Seigneur, je remplirai de mes dons l'âme de mes prêtres et mon peuple sera comblé de mes biens : Inebriabo animam sacerdotum pinguedine, et populus meus bonis adimplebitur, ait Dominus* (Jérémie XXXI. 14.)

“ Notre confiance est appuyée aussi sur le zèle et la piété du clergé que la divine providence Nous donne pour aide dans cette œuvre de sanctification et de salut. Oui, chers et vénérables collaborateurs, Nous n'en saurions douter, vous continuerez sous Notre direction à travailler comme le veut saint Paul (II. Tim. II. 3.) *labora sicut bonus miles Christi.*

“ Soldats de Jésus-Christ, Nous avons à combattre des ennemis redoutables, le monde, la chair, l'esprit d'erreur et de ténèbres plus acharné que jamais à détruire la sainte Eglise de Jésus-Christ ; *revêtons-nous des armes de la lumière* par une étude constante de la science sacrée : *induamur armi lucis ; revêtons-nous de Notre-Seigneur Jésus-Christ* en nous efforçant de reproduire fidèlement toutes les vertus de ce divin modèle ; *induimini Dominum Jesum Christum* (Rom. XIII. 12. 14). A l'exemple des premiers chrétiens n'ayons qu'un cœur et qu'une âme, *cor unum et anima una* (Act. IV. 32.), pour travailler plus efficacement au salut de ces âmes dont le divin Pasteur nous demandera un jour un compte si rigoureux. Pour toute armée la discipline et l'unité du commandement sont les conditions essentielles de la victoire.

“ Il vous est sans doute pénible de vous séparer de l'illustre et vénérable Prélat, qui, depuis quinze ans, est votre premier pasteur



Nous comprenons votre douleur, mais elle nous encourage par la pensée que cette affection et cette fidélité sont un gage certain de celles que vous tenez en réserve pour celui que la divine providence a chargé de lui succéder dans ce territoire.

“ Plus heureux que la plupart des évêques appelés à gouverner des diocèses nouveaux et qui ont à pourvoir au recrutement de leur clergé. Nous trouvons dans le Séminaire de Nicolet une pépinière déjà féconde depuis près d'un siècle, d'où sont sortis des évêques, des prêtres nombreux et une foule de citoyens distingués. Béni soit à jamais le Seigneur qui nous a préparé un si puissant auxiliaire ! Bénie soit donc cette maison dans l'avenir comme dans le passé : qu'elle produise toujours une abondante moisson d'ouvriers selon le cœur de Dieu !

“ Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous : *gratia Domini Nostri Jesu Christi et charitas Dei et communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen* III. Cor. XII. 13. )

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1. Nous promulguons par les présentes le bref pontifical qui érige le diocèse de Nicolet, en date du dix juillet dernier ;

2. Nous continuons jusqu'au premier octobre prochain exclusivement les pouvoirs et facultés extraordinaires accordés de vive voix ou par écrit par Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières ;

3. Nous renouvelons et confirmons en tant que nécessaire les ordonnances et règles de discipline en vigueur dans le territoire soumis à Notre juridiction au moment de Notre prise de possession :

4. Jusqu'au premier octobre prochain exclusivement l'oraison *de Spiritu Sancto* se dira à toutes les messes pour implorer sur Nous les lumières du Saint-Esprit.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Nicolet, sous Notre seing et le contre-seing de Notre Secrétaire, le vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-cinq.

† ELPHÈGE, Ev. DE NICOLET,

Par Monseigneur,

L.-V. THIRBAUDIER, Ptre.  
Secrétaire.

La retraite pastorale du nouveau diocèse de Nicolet a commencé le lundi 31 août à 5 h. du soir et s'est terminée le samedi suivant au matin.

Le R. P. Maricourt, Dominicain était le prédicateur.

S. Grandeur Mgr Gravel vient de nommer grand-vicaire du diocèse de Nicolet, M. Suzor, ancien curé de Nicolet.

## LA CONVENTION DU COLLÈGE DE MONTREAL.

La Convention du collège de Montréal devait commencer mercredi dernier, et, dès la veille, arrivaient de partout les anciens élèves pour prendre part à cette fête, qui, fête de famille pour eux, est en même temps une fête nationale tant sont grands les services que le collège a rendu à notre pays, et tant ces services sont universellement reconnus et appréciés.

Tous se souviennent du zèle, du dévouement, de la piété de ces Sulpiciens qui arrivèrent à Villemarie dès les premières années de sa fondation, prodiguant leur fortune, leur santé et leur vie pour le bien de la colonie.

Tous ont la plus vive gratitude pour ces Sulpiciens qui, en fondant le collège de Montréal, ont formé tant de prélats, l'honneur de l'Eglise de ce continent, tant de prêtres si religieux, si dévoués à leurs ouailles, tant de citoyens distingués dans toutes les classes de la société, leur inculquant à tous, à un égal degré, l'amour de la Religion et l'amour de la Patrie.

Cette Convention devait donc être une magnifique et imposante manifestation, et hâtons-nous de le dire, les espérances les plus enthousiastes ont été dépassées.

Une séance préparatoire avait lieu mardi soir, et déjà à cette séance étaient réunis plus de huit cents anciens élèves.

Sa Grandeur Monseigneur de Montréal qui avait daigné accepter la présidence de la Convention, assistait à la séance de mardi, ayant à ses côtés Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, Mgr Williams, archevêque de Boston, Mgr MacMahon, évêque d'Hartford, Mgr Gravel, évêque de Nicolet. M. Colin, supérieur du Séminaire, M. Deguire, directeur du collège, M. le grand vicaire Marchal, MM. Sentenne, Sorin, Deschamps, Tassé, curé de Longueuil, Bédard, curé de Saint-Constant, Leclair, curé d'Oka, M. le chanoine Leclair, de Saint-Hyacinthe. Les honorables juges McKay, Baby, Dubuc, et l'honorable M. Beaubien, M.P.P.

Cette soirée préparatoire était une séance littéraire, dramatique et musicale dont tous les assistants ont été enchantés.

L'honorable juge Dubuc prononça un éloquent discours dont nous ne pouvons, bien à regret, donner qu'un aperçu.

Il commença par remercier les organisateurs de cette fête, fête véritablement de famille puisqu'elle réunit des frères après une longue séparation dans cette maison qui peut être appelée la maison paternelle. Ainsi se trouve réuni le passé au présent ; le passé qui est le souvenir des années de collège, des travaux, des efforts, des succès, des petits chagrins, même des années d'étude ; le présent qui est le bonheur de revoir cette demeure, ces maîtres qui nous ont tant aimé, de presser les mains de ces anciens camarades.

C'est avec empressement qu'on s'est rendu à cette Convention,

qu'on a voulu se retrouver dans cette famille qui pour tous est une seconde famille. Si les parents donnent, en effet, à leurs enfants les premiers soins, les premiers aliments, les professeurs dans les collèges donnent d'autres soins, et prodiguent les aliments à l'intelligence.

Cette grande et si utile mission du professeur, véritable père pour l'élève, la maison de Saint-Sulpice la remplit avec libéralité et magnificence ; car non seulement elle donne souvent gratuitement son éducation, mais elle suit encore dans le monde ces élèves déshérités de la fortune, leur fournit son appui, sa protection et même une aide et une assistance plus substantielle.

L'orateur rappelle que, sorti à 19 ans du collège, il voit encore quelques uns de ces chers professeurs, et son ancien directeur de conscience qui, à la fin de ses études lui dit : " Mon enfant, Dieu vous appelle à le servir dans le monde, allez et soyez un bon citoyen."

Parmi les maîtres qui ne sont plus, M. Dubuc veut donner une pensée de regret au directeur du collège pendant son cours d'études, le vénéré M. Charles Lenoir, quel digne caractère, quelle nature richement douée ! Le voir, s'était se sentir attiré vers lui ; le connaître, c'était l'aimer.

Si la séparation du seuil paternel se fait avec des larmes, la séparation définitive du collège cause aussi de vives et cruelles émotions, fait couler de chaudes et abondantes larmes. Et cependant la séparation n'est pas éternelle, mais on sent que cette douce vie de famille est terminée pour toujours. Aussi combien on est heureux de cette Convention, elle comptera comme un des plus beaux jours de notre vie, comme une étape importante dans le cours de notre existence

Aussi tous nous dirons au fond du cœur : Amour, honneur et reconnaissance à ceux qui nous ont procuré les charmes de cette belle et intéressante fête de famille.

M. J. Féron, un des jeunes élèves du Grand Séminaire, lut ensuite une poésie en langue anglaise, intitulée : " Lines for the Occasion."

Le Révd M. James Callaghan, porta la parole en anglais. Son discours, qu'il lut parce que des circonstances imprévues l'avaient empêché de le préparer plus tôt, fut un beau morceau d'éloquence dans lequel l'orateur rappela brièvement les gloires de l'*Alma Mater*, qui a fourni des hommes éminents à l'épiscopat, à la magistrature, au sacerdoce, au barreau et autres professions libérales.

M. E. Marceau lut ensuite une poésie : " Le retour des Enfants."

La partie musicale fut remplie par M. Maillet, qui chanta : " O Canada ! mon pays, mes amour " ; par M. Martel qui, pris à l'improviste et n'ayant pas même son violon, joua avec son grand talent de violoniste, quelques-uns de ses plus jolis morceaux et par M. Larivée qui voulut bien remplacer l'accompagnateur qui n'avait pu se rendre à la séance.

Une charmante comédie : " Soufflez-moi dans l'œil " termina la soirée. Cette pièce, interprétée avec beaucoup de finesse, d'esprit et de naturel par MM. Ch. et L. Labelle, fut très goûtée de toute l'assistance. Les plus graves comme les plus gais des anciens élèves rirent aux larmes, aux diverses scènes de ce petit acte.

Les fêtes de la Convention ont <sup>\* \*\*</sup> commencé mercredi par la célébration du saint sacrifice de la messe à l'église Notre-Dame.

En présence de plusieurs évêques, assistant au chœur, devant plus de mille anciens élèves, placés suivant l'année de leur classe, Sa Grandeur Mgr Williams, archevêque de Boston, ayant pour diacre et sous-diacre M. Leclerc, curé de Saint-Joseph, et M. Maréchal, curé de Notre-Dame de Toute-Grâce, a célébré la sainte messe.

Le R. P. Lefebvre, supérieur des Oblats, a fait le sermon.

Le prédicateur, qui avait pris pour texte ces paroles : *Ecce quam bonum, quam jucundum inter fratres habitare in unum*, a dit qu'il se proposait de considérer les motifs qui ont amené cette réunion, les splendeurs qui l'entourent et les résultats qui la suivront.

En développant ces trois points le R. P. Lefebvre a montré ce que le collège de Montréal avait toujours fait pour la Religion et la Patrie. Puis en considérant cette nombreuse assemblée, il y trouve ces Prélats vertueux et distingués que Dieu a placé à la tête de son Eglise. Quels travaux, ils ont faits : des séminaires institués, des communautés fondées, des églises bâties et tous ces travaux, toutes ces œuvres apostoliques, ils les ont accomplis par la grâce de Dieu d'abord, et ensuite par la force qu'ils avaient puisée dans le collège de Montréal. Il en est de même pour ses confrères, pour ces prêtres si nombreux qui l'entourent. Bien jeunes, souvent ils ont quitté leur famille, leur entrée au collège n'a pas été sans larmes ; mais à la vue de ces prêtres à la figure souriante, au regard placide et doux à la parole si tendre, ces larmes se sont séchées ; ils ont aimé leur professeur, leur collège, et, en voyant l'immolation quotidienne de ces prêtres, leurs professeurs aimés, la vocation leur est venue. Tous reconnaissent que c'est à l'éducation du collège de Montréal qu'ils doivent leurs succès dans le saint ministère.

Et quant à ces citoyens influents, généreux, toujours bons et sincères catholiques, dont la présence à cette réunion est une nouvelle et solennelle profession de leur foi, tous reconnaissent aussi que le bien qu'ils ont fait dans le monde, leur réussite dans la vie, ils les doivent aux principes qui leur furent inculqués au collège de Montréal. Quant à ceux, bien nombreux hélas ! qui ne sont plus, nous ne les oublierons pas, nous les évoquerons pour se joindre à nous, et si nous nous demandons : où sont-ils ? nous répondrons au ciel, grâce à l'éducation religieuse de notre cher collège.

Après le sermon, chacun se hâta de gagner le collège où devait se continuer la fête.

L'arrivée au collège est émouvante, on se rencontre maîtres et élèves, on se reconnaît on s'embrasse, la joie est universelle.

Sur le perron, orné de verdure, d'inscriptions, de banderolles, se placent autour du supérieur Nos Seigneurs les Evêques, pour écouter l'adresse que l'honorable M. Beaubien M. P. P. allait lire au nom des anciens élèves.

M. Beaubien commença par remercier le supérieur d'avoir fait aux anciens élèves ce beau jour pour lequel ils sont venus de tous côtés, de loin, de partout, le père avec son fils, le grand-père avec son petit-fils, prouvant ainsi, par leur présence en si grand nombre, dans des positions si diverses, jusqu'où se sont étendus l'influence et les bienfaits de notre vieux collège. M. Beaubien affirme que le collège de Montréal a accompli sa bonne part dans l'œuvre grandiose que prédisait en 1642 le R. P. Vimont à la colonie de Villemarie qui venait de se fonder.

M. Colin répondit à cette adresse par le discours suivant :

*Messeigneurs, Messieurs,*

Soyez tous les bienvenus. Nous sommes heureux de vous voir rassemblés en si grand nombre. L'accueil que vous receviez autrefois lorsque du sein de vos familles, vous accouriez chercher dans cette maison l'instruction et les principes de conduite qui devaient faire de vous ce que vous êtes, vous est encore offert avec la même cordialité.

Vous venez après une séparation, qui fut longue pour beaucoup d'entre vous, rencontrer d'anciens amis de collège ; vous venez revoir les lieux chéris où se trouve le berceau de vos premières études ; vous venez saluer ceux maîtres que votre bon cœur vous apprenait à aimer et qui furent les guides zélés de votre enfance et de votre jeunesse ; la joie dont rayonnent vos fronts nous la partageons avec vous ; nos cœurs et les vôtres battent ensemble des mêmes émotions.

Depuis plus d'un siècle que ce Collège a vu le jour, jamais il n'avait encore été témoin d'un spectacle aussi touchant. Parmi vous en ce moment, les âges se confondent, les opinions disparaissent, les partis s'effacent, les intérêts qui divisent tout font place aux sympathies les plus vives ; on voit les prêtres et les laïques, les dignitaires de l'Eglise et ceux de l'Etat se tenir rapprochés entre eux comme des frères, la foi des uns ranimant celle des autres et les ramenant peut-être pour toujours à la confiance ; et l'on sent qu'on assiste à un réveil des vieilles et indissolubles amitiés de collège, ou mieux à l'un des grands résultats de l'éducation religieuse qui peut seul former de telles amitiés.

Nous voudrions que tous vos anciens professeurs fussent au milieu de vous et qu'ils pussent encore vous faire entendre cette voix amie à laquelle vos jeunes volontés se plaisaient jadis à obéir comme à leur règle, comme au signe respecté de l'autorité d'en haut.

Dieu ne l'a pas permis. Beaucoup d'entre eux ont maintenant disparu de ce monde et sont déjà dans leur demeure éternelle. Mais ceux qui leur survivrent et ceux qui leur ont succédé vous disent assez, les premiers par la tendre ardeur qui se rallume en eux à votre vue et qui rajeunit leur vieillesse, les autres par le dévouement dont ils ont hérité pour vous, que rien ne change au Séminaire dans ses affections envers ses chers élèves et que sous ce rapport vous êtes ici dans le vieux collège de Montréal.

Aux sentiments que vous nous avez exprimés en termes si délicats par votre honorable représentant se trouvent mêlés des éloges et des louanges. C'est j'ose le dire votre piété filiale qui s'est plu à traduire ainsi ses propres impressions.

Nous sommes assurément sensibles à des dispositions si bienveillantes à notre égard et nous vous en sommes vivement reconnaissants, mais je m'empresse de l'ajouter, c'est à vous plutôt, messieurs et anciens élèves que les louanges doivent revenir, à vous vénérables Prélats que le choix de Dieu et la plénitude de la grâce sacerdotale ont élevés, aux premiers rangs de la hiérarchie sacrée, à vous honorables juges, honorables membres du sénat et des parlements, qui êtes appelés providentiellement aux plus hautes fonctions sociales, à vous dignes représentants du clergé dont plusieurs ont blanchi dans les travaux du saint ministère, à vous tous, messieurs qui dans vos positions diverses, parfois des plus importantes, ne savez pas moins vous signaler par vos vertus que par vos talents et vos succès, c'est à vous que les félicitations sont dues : Vous êtes vous-mêmes la plus belle louange de Montréal. Ce sont vos dignités si justement acquises, vos services si largement rendus à la religion et à la patrie, c'est votre influence exercée d'une manière si salutaire sur vos concitoyens et la considération dont vous êtes si généralement entourés qui sont les plus véritable et le plus pur éloge de cette institution. Et la plus douce récompense du Séminaire est de participer comme par droit de famille à l'honneur qui vous appartient et qui est le beau fruit de vos mérites.

Il est cependant une chose, Messieurs, que le Séminaire ne se refuse pas à reconnaître c'est que le Collège de Montréal doit tout ce qu'il est, son existence et son développement, à l'attachement de S. Sulpice pour le Canada.

Si cet établissement fut fondé sept ans après la conquête du Canada par l'Angleterre ce fut pour ouvrir un asile aux vocations ecclésiastiques qui menaçaient alors de s'éteindre et à la jeunesse qui avait à soutenir à l'aide de fortes études les intérêts de la colonie en péril ; si plus tard il s'augmenta d'un séminaire de théologie, ce fut pour répondre au besoin qu'éprouvait le diocèse naissant de Montréal d'un clergé plus nombreux ; si ensuite il s'accrut encore d'un séminaire de philosophie, ce fut lorsque l'impulsion venue du Saint-Siège fit sentir d'une manière plus pressante la nécessité dans le monde chrétien de plus sérieuses études scolastiques, et s'il doit bientôt, avec la faveur des plus hautes autorités,

se compléter par un séminaire canadien à Rome c'est afin que les sujets du pays puissent aller plus aisément puiser près du vicaire de Jésus-Christ et à leurs sources les plus pures la doctrine et les sciences sacrées. C'est là tout le collège de Montréal, sa raison d'être et l'abrégé de son histoire. C'est ainsi que se sont faits ses progrès. Et les ramateux qu'il produit lui restant attachés comme à leur racine, sa première fonction est de les entretenir avec abondance de la sève dont ils ont à se nourrir.

Mais l'amour du clergé et du Canada qui faisait de Monsieur Curatteau le fondateur du collège, Monsieur Curatteau, enfant de Saint-Sulpice le tenait de ses anciens, et ce même amour, qui sera toujours le premier des biens du Séminaire de Montréal, je l'ai retrouvé messieurs au séminaire de Paris dans l'assemblée qui vient de se clore, vivant comme en son propre foyer, aussi plein de sollicitude qu'au temps où cette assemblée le recevait en héritage de M. Olier, aussi désintéressé qu'à l'époque où, le Canada se trouvant plongé dans le malheur, elle abandonnait au profit de la colonie tout ce qu'elle y possédait. J'ai vu les membres de cette assemblée, il m'a été donné de prendre part à leurs séances ; je connais l'intérêt dont ils sont animés pour le Canada ; je sais tout ce qu'ils ont d'estime pour ce collège, combien ils applaudissent aux sacrifices qui ont amené un tel résultat et comment ils seraient prêts à les renouveler, s'il le fallait, pour la religion et le pays. Jamais le séminaire de Paris ne cessera de nous suivre de la pensée et du cœur sur cette terre comblée de bénédictions. Et il n'est que juste, messieurs, de lui rendre le tribut filial de reconnaissance dont nous lui sommes tous redevables.

Et maintenant, je vous remercie, Messieurs et Messieurs, de votre empressement à assister à cette fête et de l'éclat que vous lui donnez par votre présence. Je vous remercie. Vous en particulier, Monseigneur l'Evêque de Montréal, d'avoir accepté la présidence de cette réunion et de nous avoir procuré le bonheur de posséder parmi nous le premier pasteur du diocèse. Et vous messieurs, les membres du comité d'organisation, et vous tous qui les avez secondés, recevez aussi mes remerciements pour l'intelligence et pour le zèle que vous avez déployés dans cette mémorable circonstance.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'une pensée à vous soumettre et qui ne peut manquer d'avoir votre assentiment. C'est d'envoyer au Saint Père l'humble expressions de nos hommages collectifs.

Ces hommages seront accompagnés de nos noms et la copie en demeurera dans les archives du Collège. Ce sera le monument de cette grande fête. Il transmettra à ceux qui nous suivront ce que sont aujourd'hui après plus d'un siècle les élèves du Collège de Montréal, et en rappelant leurs dignités et leurs succès il dira aussi les principes qui les animent et dont leur jeunesse a été imbue et comment à la loyauté qui les distingue ils se plaisent à unir un inaltérable dévouement et une soumission filiale au Père commun de la Catholicité, au Pape vivant et régnant.

Après ce discours fréquemment interrompue par les applaudissements et dont la fin fut marquée par des *vivats* enthousiastes pour le Saint Père, l'assistance se dispersa et, alors se continuent les reconnaissances. Les causeries, les poignées de main, les questions affectueuses et empressées s'échangent de tous côtés.

De temps en temps un corps de musique nombreux, composé d'anciens et de nouveaux élèves faisait entendre de brillants morceaux, tous très applaudis, surtout ceux qui redisaient nos airs nationaux. Tous répondaient en chœur et acclamaient les musiciens.

Vers une heure, le *réglementaire*, M. N. Maréchal sonna le dîner, qui fut comme on le pense le bienvenu.

A ce banquet plus de douze cents personnes prirent place. A la d'honneur présidée par Sa Grandeur Mgr de Montréal, on remarquait Nos Seigneurs Taché, Williams, Conroy, MacMahon, Baltés, Gravel. M. Colin supérieur du Séminaire, M. Bayle ancien supérieur, les Honorables juges McKay, Cross, Dubuc, Dugas ; les sénateurs Chaffers, Armit ; M. Beaubien M. P. P., M. le grand vicaire Maréchal ; MM. les abbés Sentenne, Nercan, Leclair, N. Maréchal, Tremolet, Deguire, le colonel d'Orsonnens etc.

A quatre heures la cloche sonne ; on se rend dans la salle où le congrès commence.

Nous remettons le compte-rendu de cette séance au prochain numéro, afin de pouvoir lui donner toute l'importance qu'elle mérite.

Jendi matin à 9 heures une messe de Requiem a été célébrée à Notre-Dame. Sa Grandeur Mgr Fabre officiait pontificalement, ayant comme prêtre assistant, M. le curé Plinguet et comme diacres d'honneur MM. Toupin et Denis.

Nos Seigneurs MacMahon et Gravel assistaient à ce service ainsi qu'un très grand nombre d'anciens élèves.

Après la messe M. Nercan SS. a fait une touchante allocution et Sa Grandeur Mgr de Montréal a donné l'absoute.

---

Hélas ! on oublie trop que le *Maître* de l'éternité est aussi le *Maître* de l'heure présente.

Si nous aimons Dieu, nous aimerons les croix ; nous les désirerons, nous nous plairons en elles.

“ Eloignez de moi, Seigneur, tout ce qui pourrait ternir mon âme et vous déplaire. Que je vous sois fidèle jusqu'à la mort ! ”

“ O Jésus, mon amour, quand est-ce que je serai consumée de vos divines flammes ! ”

Le détachement donne des ailes à l'âme : quoi de plus libre que celui qui ne désire rien sur la terre ?



## LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE.

La presse dite libérale et antireligieuse ne cesse de crier que *le prêtre ne doit pas s'occuper de politique*. Il y a du vrai dans cette parole ; mais il y a aussi, comme sur d'autres questions, une confusion calculée. Citons à ce sujet les enseignements de l'archevêque de Gratz, un des plus savants et des plus illustres prélats d'Autriche :

“ Le prêtre rester étranger à la politique ! s'écrie l'archevêque de Gratz, ce sont les libéraux, ennemis de l'Eglise, qui ont leur mot d'ordre.

“ Quelques hommes bien pensants en ont été dupes. Mais cela n'a pas duré.

“ Voyez donc ce que les libéraux entendent par politique. Voyez aussi à quoi ils font servir leur politique. Vous comprendrez alors que le prêtre a un devoir rigoureux, comme pasteur des âmes, à aider les fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs de conscience.

“ Ce qu'ils appellent politique et ce qu'ils veulent atteindre par leurs agissements politiques, c'est de mettre de côté et Dieu, et la religion, et la foi, et l'Eglise, et la morale chrétienne, et tout droit qui n'émane pas de l'Etat, et le mariage chrétien, et l'éducation chrétienne, et les écoles chrétiennes, et la science chrétienne.

“ Ce qu'ils veulent, c'est une société sans Dieu, une raison sans foi, une science sans autorité, un droit sans morale : en un mot, ils veulent chasser le christianisme de l'Etat, de la famille, du mariage, de l'école, de toutes les relations entre les hommes.

“ La force principale de nos ennemis se trouve sur ce terrain politico-social. Ils y ont remporté une victoire après l'autre.

“ Ils n'ont connu que la victoire. Leur succès est immense. Pourquoi ?

“ Par la raison qu'il est plus difficile au clergé de défendre la vérité chrétienne sur ce nouveau terrain. Et d'abord, nous étions habitués à *abandonner la politique aux hommes politiques*. Puis il a fallu un temps considérable pour reconnaître la vraie nature de cette attaque indirecte contre le christianisme.

“ L'attention des prêtres n'a été attirée sérieusement et généralement sur cette attaque que depuis 1864, alors que Pie IX a rendu le monde catholique attentif aux pertes subies par la publication du *Syllabus* ; des erreurs et aux dangers plus menaçants encore qui subsistent pour l'avenir.

“ C'est depuis lors aussi qu'a commencé la résistance.

“ Alors seulement on a eu conscience que des domaines presque tout entiers, tel que celui de la presse, avaient été à peu près totalement perdus et qu'il fallait les reconquérir ainsi pas à pas.

“ Dieu merci, l'on y a travaillé et non sans quelque succès.

“ Pour arrêter ce travail de régénération les libéraux ont lancé le mot d'ordre : *Le prêtre hors de la politique*.

“ Mais, pour ce même motif aussi, nous avons le devoir de défendre également, sur ce terrain, la vérité catholique et les âmes qui nous sont confiées.

L'on nous dit que le clergé n'a rien à voir aux élections.

“ Si notre participation aux élections n'était qu'un simple droit, nous pourrions renoncer à en faire usage, et cela pour autant qu'il nous conviendrait. Mais, dans les circonstances données, il n'y a pas là seulement un droit, mais un devoir.

“ Aux élections, nous avons à remplir un devoir de notre état comme prêtres, et un devoir de notre charge comme pasteurs des âmes.

“ Nous dire de nous abstenir, c'est nous dire d'abandonner un de nos devoirs pastoraux les plus importants, c'est nous dire de ne pas aider nos fidèles dans l'un des plus graves devoirs de conscience qu'ils aient à remplir.

“ Nous dirons donc à nos fidèles, et cela au risque de nous attirer des persécutions : Vos députés prendront des résolutions, ils fabriqueront des lois qui faciliteront ou entraveront votre bonheur ou votre malheur, le bonheur ou le malheur de vos enfants pour le temps et pour l'éternité. Et ces résolutions, ils les prendront en votre nom, car c'est vous qui les élisez et les envoyez pour parler et pour voter en votre nom. Si vous faites des bonnes élections en votant pour des hommes qui s'acquitteront de leur devoir d'une façon agréable à Dieu, vous aurez part à leur mérite et à leur récompense devant Dieu pour tout le bien qu'ils travailleront à réaliser, pour tout le mal qu'ils chercheront à entraver. Mais si vous choisissez des hommes qui feront ou laisseront faire le contraire sans résistance, vous en porterez la responsabilité et la culpabilité devant Dieu ; comme aussi vous en subirez les conséquences en ce monde pour vous et pour vos descendants.

“ Mais ne sera-t-il pas permis à un citoyen chrétien de penser qu'il échappe à cette responsabilité en ne faisant pas acte de présence aux élections et en ne votant pas ?

“ Non, cette opinion est erronée.

“ Dans les circonstances présentes, un bon vote n'est pas seulement un droit du citoyen, mais un devoir du chrétien.

“ Et il faut apporter à l'accomplissement de ce devoir toute la délicatesse de la conscience chrétienne ; autrement, l'on est responsable *a priori* devant Dieu de tout le mal qui en résultera et de tout le bien qui n'aura pas été obtenu.

“ C'est parce qu'un si grand nombre n'ont pas rempli leur devoir électoral dans ce sens chrétien, que nous nous trouvons dans les embarras de la situation actuelle.

“ Si l'on nous persécute parce que nous avons agi d'après ces principes, ou parce que nous continuerons à nous y conformer à l'avenir, nous ne deviendrons pas pour cela infidèles à notre devoir. Nous nous souviendrons des paroles de l'Esprit-Saint dans l'épître

de saint Pierre : “ Mes bien-aimés, ne soyez pas étonnés de l'épreuve du feu qui vous arrive, comme s'il vous arrivait quelque chose d'étrange. Mais rejouissez-vous de souffrir avec Jésus-Christ, afin de pouvoir vous réjouir et tressaillir de bonheur à la manifestation de sa gloire. Vous serez bienheureux si l'on vous insulte pour le nom de Jésus-Christ ; car l'honneur, la gloire et la force de Dieu ainsi que son Esprit demeurent avec vous. ”

Ces enseignements ne datent point d'un autre âge. Ils sont datés du 12 juillet 1885.

---

## LE VIEUX MUSICIEN

PAR

MARTHE LACHÈSE.

---

(suite.)

Un long soupir sortit des lèvres du baron. A la pensée de rentrer, tout à coup, dans un cercle aimable et évidemment distingué, il éprouvait la même impression qu'un prisonnier auquel sont accordées quelques heures de vie indépendante.

Madame Suber s'inquiétait un peu de la manière dont elle et Marguerite allaient paraître chez la comtesse. Quel monde devaient leur être adjoint ? Quel était le nombre des invités ? le degré d'apparat de cette réunion ? Trop de sobriété dans la mise pouvait ressembler à de la négligence. Trop d'élégance était encore plus à craindre. Et puis, cette élégance, où donc la retrouver ? Dans quelques riches vêtements, enfouis au fond d'une malle, restes, débris des splendeurs du passé .... La position présente, si humiliée, ne permettait pas le luxe. Le rang véritable essayait de le réclamer.....

La baronne, en vraie femme du monde, trouva le moyen de tout concilier. Elle choisit pour elle et pour sa fille des toilettes extrêmement simples, puis elle les rehaussa par ces ornements naturels qui éloignent toute idée de prétention et savent pourtant devenir les plus charmantes des parures.

En préparant ces modestes bouquets, elle songeait tristement aux diamants brésiliens qui, d'ordinaire, ruisselaient sur son cou, sur ses bras, sur ses vêtements ; elle voyait Marguerite, parée avec une suprême élégance, se présenter à ce grand monde qui, naguère encore, l'attendait pour en faire une de ses idoles... Comme un tourbillon emportée la poussière du chemin, un souffle d'orage avait chassé toutes ces vanités...

Madame Suber disposa les épais cheveux blonds de Marguerite. y plaça les fleurs. Ensuite quand, pour juger de l'effet, elle la regarda, elle ne put s'empêcher d'être frappée de sa beauté. L'air

des champs avait développé les forces de la jeune fille. Quelque chose de ferme, de noble était venu à son port, à ses gestes. Elle avait perdu ce caractère un peu mesquin qui accompagne parfois la grâce parisienne. En même temps, le travail, le chagrin, la pitié, avaient développé bien autrement encore chez elle cette âme que le visage reflète toujours...

.....  
Ce fut le cœur rasséréiné, content, que les trois exilés franchirent le seuil du castel.

La réunion était peu nombreuse. Le recteur et quatre familles du voisinage formaient en tout une vingtaine d'invités. Mais ces familles (les Suber le savaient) comptaient parmi les plus nobles et les plus influentes de la contrée.

Le baron et sa femme connaissaient trop bien le monde pour ne pas saisir immédiatement la nuance qui marquait leur présence dans cette réception. La comtesse ne leur accordait pas, comme à beaucoup de gens, sans doute, la faveur d'un dîner au château. Elle les introduisait dans son cercle habituel, elle les posait à la place qu'elle leur choisissait dans la société du pays...

Reportés, tout à coup, à ces sommets où ils avaient vécu, monsieur et madame Suber se sentirent redevenir eux-mêmes... Une heure ne s'était pas écoulée que, dans le salon de Plou-Braô, on pouvait retrouver le causeur spirituel, grand seigneur, et la ravissante créole qui, tant de fois, avaient charmé, dans des salons non moins aristocratique, des réunions bien autrement brillantes.

Une certaine froideur avait cependant accompagné les saluts et les paroles polies qui s'étaient échangés lorsque madame de Mahaut avait présenté ses nouveaux invités à ses hôtes de vieille date. D'où venait cette froideur ? Assurément, la position que ces étrangers occupaient à Plou-Braô était plus que modeste. Mais ce n'est pas en Bretagne qu'on juge sur d'humbles apparences. La vieille Armorique, cette terre où, de tout temps, on a su combattre et souffrir, compte aujourd'hui, parmi ceux qui vivent de leur labeur, quelques uns de ses plus nobles enfants. Les discordes civiles, les révolutions, les confiscations, tout a passé sans pouvoir arracher du sol breton ces vieilles races qui tenaient à leur pays plus encore qu'à leur fortune. Et le pays, reconnaissant, leur est fidèle à son tour. Il les revendique, il les salue malgré leur abaissement, et regarde moins les instruments de travail qui se trouvent dans les mains de leurs derniers fils que les écussons, glorieux quelquefois, qui demeurent leur légitime apanage...

Seulement, ces inconnus avaient-ils droit à ce genre de respect ? Pouvait-on, à leur égard, tenir compte de l'origine plus que de la situation ? C'était à madame de Mahaut de répondre tout bas à ce doute.

Elle le fit si habilement que, lorsque la réunion prit fin, une douairière salua madame Suber d'un : " Au revoir " dont le sens ne pouvait être incertain...

## DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils soient  
délivrés de leurs péchés.  
xx Mach. XIII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

Laurence Nugent.—Télesphore Torbid.—Carthy Ladford.—Th. Pellerin.  
—Antoin Ouellet.—Geneviève Savard.—Clara French.—Alice Walsh.—  
Georgina Bigonnesse.—Arthur Hammall.—Pierre Langevin.—Patrick Cas-  
sidy.—Amable Ferrier dit Lavigne.—Joseph Dion.—Georgina Mitchell.—  
Joseph Martineau.—Anna Hirvin.—Joséphine Lefort.—Ulric Laporte.—  
William Rowland.—Malvina Lalonde.—Eléonore Provost.—Mary Lauzon  
Pierre Barbier.—Noé Goyette.

DE PROFUNDIS.

## F. FROIDEVAUX

264 RUE ST-LAURENT, 264

POSAGE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

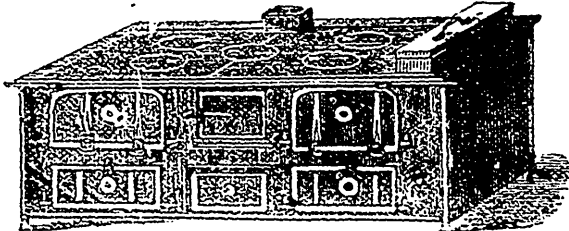
POUR ÉDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS

**OUVRAGE GARANTI**

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE

PRIX RAISONNABLES.

**POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé**



LES MEILLEURS SUR LE MARCHÉ

Adoptés et approuvés par un grand nombre de Pensionnats, de  
Couvents, d'Hospices et d'Hôtels.

# RECOMPENSE !

DE \$10 a \$50,

à toute personne qui nous in-  
formera de quelque vacance  
d'instituteurs dans les écoles

ou de demandes. Pas de trouble ni de dépense. Adresser un timbre  
pour circulaire à

AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,

185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.



**ATELIER**  
DE  
Vitreries cétéries  
de Montréal  
**CASTLE & FILS**  
40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES  
pour  
CHASSIS D'EGLISE.

**Plombés,  
Coloriés**

**ORNEMENTATION**

**Emblèmes  
Religieux**

FIGURES ET SUJETS PEINTS  
AVEC UN ART EXTREME

Dessins, prix et quan-  
tités fournis gratis.

En écrivant, veuillez  
mentionner  
La Semaine Religieuse.

**LAVOIE & BEAULIEU**

**ATELIER DE**

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

*Ecussons, Tableaux, Travaux artistiques.*

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses Drapeaux Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire Etc. Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main les modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etats-Unis en s'adressant à :

**O.M. LAVOIE-D A. BEAULIEU**  
**231 NOTRE-DAME CENTRE 231**  
**MONTREAL.**

**WILLIAM BRITTON**

Poser d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage.

OUVRAGES EN METAL DE TOUTES SORTES

COMMANDES RECUES POUR EGLISES ET MAISONS D'EDUCATION

EXÉCUTION PROMPTE ET BONNE

**NO 15 Rue CLAUDE, No 15**  
**MONTREAL.**

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour les sculptures, etc.

Service prompt  
**HURTEAU & FRERE,**  
92 Rue SANGUINET.  
MONTREAL

Un homme marié, âgé de 45 ans parlant l'anglais et le français, désire une place de bedeau, de gardien, ou bien de l'emploi dans une maison religieuse. S'adresser au bureau de la SEMAINE RELIGIEUSE—Certificats et recommandations fournis sur demande.

# RÉMEDES POUR TOUS

à la portée de toutes les bourses

Mme E. DESROCHERS

Dépôt général :

62 ET 64 RUE SAINT-LAURENT



SON SIROP DE MIEL est le meilleur remède contre le rhume, la toux, les affections des bronches, des poumons et de la gorge. Les enrrouements, extinctions de voix disparaissent rapidement par son usage.



L'EAU POUR LES YEUX, dont elle seule est propriétaire, est reconnue comme unique dans son genre. Elle fait disparaître rapidement toutes les inflammations des organes visuels, chroniques ou passagères.



SON REMÈDE SOUVERAIN contre le choléra, diarrhée, dysenterie et affections des intestins est employé avantageusement dans tous ces cas par toute personne indistinctement, quel que soit l'âge ou le tempérament.

Prix les plus modérés.

GROS ET DETAIL.

Dépôts dans les Pharmacies et Epicerias.

# 25 Cts

Employez les  
Pilules de McGale

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A VENDRE PARTOUT.

LORGE & C<sup>IE</sup>  
CHAPELIERS PARISIENS  
21 rue St-Laurent  
MONTREAL.

## CLOCHES D'ÉGLISES

The Jones Bell foundry Co  
TROY N.-Y., U.-S.

MEARS & STAINBANK  
LONDRES — ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR  
H. & J. RUSSEL  
22 RUE ST.-NICHOLAS  
MONTREAL.

AGENTS DE  
LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,  
Fabricants de sommiers en fer.

ÉTABLI EN 1859

## HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent  
MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

## ART RELIGIEUX

SCULPTURE — DORURE — PEINTURE.

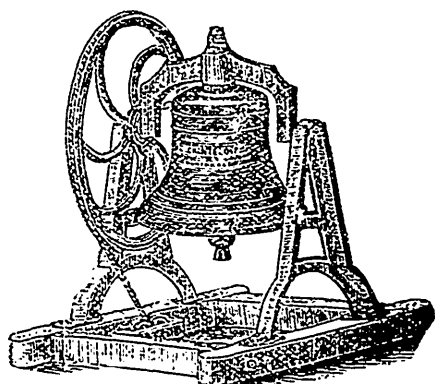
Dessins et décorations d'églises et de chapelles. Autels, Chemins de Croix, chaires, vestiaires, fonts baptismaux, etc., etc., etc.

## LUCIEN BENOIT

NOS 198, 200,  
RUE JACQUES-CARTIER

A MONTREAL

près de la Banque d'Épargne.



## FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET  
COUVENTS

Seules ou en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur d s  
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les  
meilleurs systèmes.

**E.CHANTELOUP**, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

---

## RAZOIRS SUISSES DIT A SONNETTE

de quatre ou six lames pouvant durer dix ans sans être repassés, avec lesquels *se raser est chose facile*; doucines en cuir de Russie, savons nettes en poil de chameau, etc., au magasin de nouveautés en ferronneries.

**L. J. A. SURVEYER,**

1588 RUE NOTRE-DAME.

---

## J. B. RICHER

**EPICIER**

MAISON D'EPARGNE

AGENCE PROVINCIALE

**DES BIERES ET PORTER "LABATT"**

SPECIAL DE BEURRES FINS

468, 470, 472, RUE LAGAUCHETIÈRE

Coin de la rue Saint-Charles-Borromée

**PRIX FACILES — SERVICES PROMTS.**